

a/a

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du développement

739 - roc/coa

Berne, le 20 août 1993

Note

STABEX - Programme 1993

Va à: imb, mey, obr, fer, fon

Copie à: wie, zie, bea, sts, flu

La séance qui discutera du programme STABEX 1993 a été fixée au mardi 24 août à 10h30 dans le bureau de l'Ambassadeur Imboden.

Ci-joint vous trouverez un rapport détaillé et complet fait par Laurence Wiedmer sur l'utilisation du STABEX depuis ses débuts et sur les déficits des recettes d'exportation 1992. Ces déficits, calculés par rapport à une moyenne mobile basée sur les cinq dernières années, doivent **en principe** être compensés. Le total de l'annexe III se monte à 34 millions.¹⁾ Or nous avons 12,3 millions au budget de cette année. Il s'agit donc de décider ce qu'on va faire.

Il est clair que nous n'avons pas toujours compensé ces déficits - pour des raisons politiques, financières ou de surcroît de travail. Il me semble cependant que ça ne vaut pas la peine de revenir là-dessus parce que 1) l'argent disponible est trop petit, 2) nos ressources humaines sont insuffisantes pour faire de l'arrosage (en dessous de 1 million, il ne me semble pas que ça vaille la peine de se lancer à moins qu'on puisse simplement attacher l'argent du STABEX à une ABP ou un cofinancement en cours de négociation).

- **Gambie.** C'est un must. Le problème de la Gambie est un problème structurel de la demande. En effet, les consommateurs suisses et européens préfèrent maintenant l'huile de tournesol ou d'autres huiles (voire les récentes exigences de la Migros). Pendant donc au minimum 5 ans, nous devons verser de l'argent à ce pays. Deuxièmement, nous sommes le deuxième donateur après la Communauté. Il s'agit donc de faire face à nos responsabilités et de faire du particulièrement bon travail. Je propose que:

- Laurence garde ce dossier vu les connaissances qu'elle a acquises de ce pays;
- nous fassions faire une analyse de la situation de l'arachide, analyse désirée par tous les autres donateurs. Ça ne coûterait pas grand chose par rapport aux montants auxquels la Gambie a droit (même compte tenu de nos limites financières);

1) Les déficits pour 1992 se montent à 23,5 millions. Les 34 millions concernent les déficits cumulés et non-compensés et ne comprennent pas les pays pour lesquels nous avons décidé de ne pas compenser pour des raisons politiques: Togo, Soudan, Myanmar, Sierra Leone.



- nous étudions sérieusement l'économie de ce pays (discussions avec la Banque mondiale si nécessaire) étant donné notre rôle dans ce pays; nous discutons à fond avec l'Ambassadeur Gyger; il s'intéresse au dossier et il est prêt à mettre les mains à la pâte;
- nous finançons le projet élevage; si nous sommes en Gambie pour environ 5 ans, ça vaut la peine;
- nous engageons un dialogue sérieux avec Alimenta sur ce que nous pourrions faire dans le secteur de l'arachide de bouche. Libre à nous de décider si nous soutiendrons vraiment ce secteur.

Les autres pays. Les trois pays suivants sont: **Haïti**, **l'Ethiopie** et la **Tanzanie**. Je suis d'avis que nous devrions nous lancer à Haïti à cause de la démocratisation et à cause des liens et des connaissances que la coopération suisse (DDA, OFAEE, oeuvres d'entraide) a dans ce pays. Je propose un cofinancement d'une aide à la balance des paiements. En Tanzanie, je propose également un cofinancement ou une rallonge. Mais...le problème principal est la capacité d'absorption des pays bénéficiaires et notre capacité à dépenser notre argent. Il ne me semble pas adéquat de proposer encore cette année de l'argent supplémentaire ni à l'Ethiopie, ni à la Gambie, ni à la Tanzanie où on est loin d'avoir épuisé les crédits engagés. Dans les pays où les déficits sont importants et réguliers, on devrait faire des accords tous les deux ans ou même tous les trois ans. (Cette remarque est aussi valable pour le Vanuatu).

Je propose deux scénarios:

- 4 millions pour Haïti, parquer le reste pour des accords avec la Gambie, l'Ethiopie et la Tanzanie. Accords qui seraient négociés et signés l'année prochaine. Total: 12,3 millions
- 4 millions pour Haïti plus deux autres actions possibles et simples à réaliser:
 - Bangladesh: cofinancement du projet jute de la Banque mondiale
 - Ouganda: financement du projet CCI qui a été approuvé sur le crédit de promotion commerciale. Ceci permettrait de financer un nouveau projet CCI, Vietnam par exemple qui a déjà été préparé par le CCI et qui rentrerait bien dans notre nouvelle politique. Le problème avec notre nouvelle politique de synergie entre les différents volets est qu'il est peu vraisemblable que nous arrivions à engager de l'argent cette année sur le volet promotion commerciale (temps de décision au sein du Service, temps de préparation au CCI). Alternativement et si la Banque mondiale nous informait sur le suivi qu'elle entend donner à son programme de formation en risk management, nous pourrions prendre en considération ce financement.
- Total: 6.708.797 francs.

Charlotte Robert

Charlotte Robert

- Annexe I: Note d'information et de discussion STABEX VI - Déficits et compensations 1992
- Annexe II: Liste des accords de financement compensatoire conclus entre la Suisse et les pays en développement les moins avancés
- Annexe III: Programme suisse de financement compensatoire (STABEX) - Déficits 1991 et antérieurs et 1992 cumulés

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du développement/Section commerciale

739 - wie

Berne, 14 juillet 1993

Note d'information et de discussion
STABEX VI - Déficits et compensations 1992

Va à: mey

Copie à: imb, obr, fer, fon, roc, wie

1 Introduction

Cet instrument de la coopération suisse au développement est opérationnel depuis 1988. La compensation des déficits des recettes d'exportation vise essentiellement un double objectif. Elle doit premièrement aider à combattre les conséquences globales immédiates de la chute des prix ou de la production de matières premières sur la balance des paiements et par ce biais, sur la capacité d'importation et sur la structure économique et sociale des pays en développement. De cet objectif de stabilisation des revenus d'exportation découle la nécessité d'un engagement rapide des moyens, si possible encore au cours de l'année successive à la formation des déficits¹⁾. Dans la logique du système, et en accord avec la pratique de la Commission des CE, les paiements compensatoires devraient être effectués même dans les cas où une affectation efficace ne peut pas être déterminée à brève échéance. Cet objectif d'aide d'urgence peut être obtenu par le versement de la somme en question sur un compte de dépôt portant intérêt en faveur du pays bénéficiaire. Ce dernier ne pourra cependant disposer de l'argent que lorsque les conditions indispensables à une mise en oeuvre, conformément aux objectifs du programme, seront remplies. Le compte est ouvert après la signature d'un accord de financement compensatoire entre la Suisse et le pays bénéficiaire.

L'engagement des moyens financiers doit deuxièmement apporter une contribution efficace à la solution des problèmes structurels ayant conduit au déficit. D'entente avec les pays bénéficiaires, nous prévoyons par conséquent une affectation de nos contributions de préférence, et lorsque cela est possible, dans le secteur des produits de base concerné. Lorsque cela n'est pas possible à brève échéance, une affectation sous forme d'appui général aux efforts d'ajustement structurel peut entrer en considération. Dans certains cas justifiés par des situations particulières et afin de pouvoir fournir rapidement une aide à un pays en situation de crise, cette assistance peut aussi être attribuée au secteur social ou humanitaire. Dans tous les cas, nous devons cependant être en mesure de nous assurer d'une utilisation efficace et bénéfique aux populations les plus touchées, conformément à la législation suisse en matière de coopération au développement.

1) Jusqu'à présent, seuls les déficits ayant atteint un certain montant, généralement entre 1 et 2 millions de francs, ont été compensés et nous cumulons parfois les déficits de plusieurs années avant d'effectuer un transfert (liste d'attente).

Lors de la mise en oeuvre de chacun des programmes ou projets dans les différents pays bénéficiaires, nous procédons comme suit:

- bilatéralement, lorsqu'il est possible de financer un projet bilatéral approprié et agréé par les deux parties et que la Suisse entretient une coopération au développement sur base régulière dans le pays concerné;
- multilatéralement, sous forme d'un cofinancement de programmes multilatéraux de développement conduits sous l'égide d'institutions financières multilatérales (Banques régionales de développement, Banque mondiale/IDA, etc...) ou cofinancement d'actions ou de programmes d'aide humanitaire menés par des organismes internationaux (CICR, PAM, UNICEF, HCR,...);
- bilatéralement ou multilatéralement, par une contribution supplémentaire à une aide à la balance des paiements accordée par la Suisse.

Le IIIème crédit de programme pour la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement (1986) prévoyait un montant global de 40 millions de francs sur trois ans pour la stabilisation des recettes d'exportation de matières premières. Le IVème crédit de programme (1990) met à disposition 90 millions de francs pour les quatre années à venir (1991-1994)²⁾. Cette augmentation substantielle des moyens financiers disponibles répond à un certain nombre d'interpellations parlementaires qui allaient dans ce sens.

Le calcul des déficits a été effectué d'après les règles STABEX de la Troisième Convention de Lomé, en ce qui concerne les déficits des années 1986-1989, et de la Quatrième Convention de Lomé en ce qui concerne les déficits enregistrés depuis 1990 voir point 3 Méthodologie).

2 Etat de la situation

A ce jour, la somme des paiements compensatoires approuvés par le Conseil fédéral se monte à 88,7 millions de francs se répartissant ainsi selon les différentes tranches de STABEX (I-V) et les pays:

STABEX I

Pays	Produits	Années	Montants (francs)
Soudan	Coton	1986-87	3'480'339
Tanzanie	Café, coton	1986-87	4'700'854
Togo	Cacao	1986-87	1'263'768

2) Voir Messages concernant la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement du 19 février 1986 (RK III), p. 53 (FF 1986 I 1289) et du 21 février 1990 (RK IV) (FF 1990 I 1568).

Pays	Produits	Années	Montants (francs)
Tchad	Coton	1986-87	3'128'173
Ouganda	Café, coton	1986-87	1'300'000
R.C.A.	Café, coton	1986-87	1'898'790
TOTAL			15'771'924

STABEX II

Ethiopie	Café	1986-88	4'951'318
Gambie	Arachides	1988	6'833'914
Tchad	Coton	1988	2'347'952
Vanuatu	Coprah	1987-88	4'390'269
TOTAL			18'523'453

STABEX III

Ethiopie	Café	1989	1'215'775
Bénin	Coton	1987-89	1'852'951
Gambie	Arachides	1989	5'178'488
Mozambique	Noix de cajou	1986-89	844'287
Tanzanie	Café, Coton	1988-89/89	1'375'665
Ouganda	Coton, café	1988-89/89	2'826'931
TOTAL			13'294'097

STABEX IV

Ethiopie	Café	1990	1'616'235
Gambie	Arachides	1990	5'407'501
Haïti	Café, huiles essentielles	1987-90/90	1'282'981
R.C.A.	Coton, tabac	1988-90/90	1'960'418
Soudan	Coton, arach., gom. arab.	1989-90/90	5'310'308
Tanzanie	Café, coton, pyr., haricots	1990	2'448'348
Togo	Cacao, café	1988-90/90	3'071'617
TOTAL			21'097'408

STABEX V (inclus les pays sur la liste d'attente)

<u>Pays</u>	<u>Produit(s)</u>	<u>Année(s)</u>	<u>Montant(s) (Frs.)</u>	<u>Total (Frs.)</u>
Bangladesh	Crevettes	1986-91	1'105'223	1'106'796
	Fil et tissu de jute	1991	1'573	
Bénin	Cacao	1991	65'139	130'320
	Coton	1990-91	65'181	
Burkina-Faso	Coton	1990	2'885	

<u>Pays</u>	<u>Produit(s)</u>	<u>Année(s)</u>	<u>Montant(s) (Frs.)</u>	<u>Total (Frs.)</u>
	Haricots	1990-91	268'257	271'142
Comores	Girofle	1990-91	102'123	
	Huiles essentielles	1990-91	35'216	137'339
Ethiopie (*)	Café	1991	2'801'132	2'801'132
Gambie (*)	Arachides	1991	4'120'291	4'120'291
Guinée	Café	1990	45'793	
	Bois brut	1990-91	73'919	
	Noix muscades et macis	1991	509	120'221
Guinée-Equatoriale	Bois brut	1986-91	1'083'628	1'083'628
Haïti	Café	1991	1'076'808	
	Huiles essentielles	1991	615'364	1'692'172
Kiribati	Coprah	1991	289'032	289'032
Malawi	Café	1989-90	486'274	486'274
Mali (*)	Coton	1986-91	997'170	
	Mangues	1991	95'967	1'093'137
Mozambique	Noix de cajou	1990-91	138'403	
	Crevettes	1989-91	46'692	185'095
Myanmar	Bois brut	1991	108'489	
	Riz	1991	699'142	807'631
Nepal	Thé	1991	2'956	2'956
Ouganda	Café	1991	22'703	
	Coton	1990-91	723'810	746'513
République centrafricaine	Café	1991	180'548	
	Coton	1991	31'787	
	Bois brut	1991	29'134	
	Tabac	1991	248'171	489'640
Rwanda	Café	1990-91	289'088	289'088
Sao Tomé et Príncipe	Cacao	1990	44'954	44'954
Samoa	Cacao	1990-91	77'705	
	Coprah	1991	137'723	240'428

<u>Pays</u>	<u>Produit(s)</u>	<u>Année(s)</u>	<u>Montant(s) (Frs.)</u>	<u>Total (Frs.)</u>
Sierra Leone	Cacao	1990-91	179'842	326'297
	Café	1991	46'455	
Soudan	Arachides	1991	997'257	2'539'988
	Coton	1991	1'312'740	
	Gomme arabique	1991	229'991	
Tanzanie	Café	1991	547'288	1'962'606
	Extraits de café	1991	9'923	
	Coton	1991	1'305'631	
	Haricots	1991	14'605	
	Huiles essentielles	1991	5'519	
	Noix muscades et macis	1991	8'915	
	Pyrèthre	1991	9'082	
	Tabac	1991	61'643	
Tchad (*)	Coton	1989/91	1'685'091	1'685'091
Togo	Arachides	1991	193'172	2'706'258
	Bananes fraîches	1991	2'212	
	Cacao	1991	191'219	
	Café	1991	2'319'654	
Vanuatu	Coprah	1989-91	1'578'286	1'578'285
TOTAL				26'936'315

Note: (*) pays avec lesquels un accord a été signé

Comme il ressort du dernier tableau (STABEX V), la contribution proposée au Conseil fédéral, et approuvée par celui-ci, de 20 millions de francs permet la compensation de tous les déficits significatifs, mais pas de tous les déficits. Par ailleurs, ce tableau recense les déficits de 1991 ainsi que les déficits non significatifs (montants inférieurs à 2 millions de francs environ) de 1986-1990 qui avaient été préalablement placés sur une "liste d'attente".

3 Méthodologie

3.1 Méthode de calcul

Conformément à la méthode introduite par la IVème Convention de Lomé, que nous avons adoptée et déjà appliquée mutatis mutandis pour la détermination des déficits de 1990 et 1991, le calcul s'effectue à partir des volumes (valeurs) d'importation tels qu'ils ressortent des données douanières de la DGD.

Pour un pays et un produit donnés, la méthode de calcul est la suivante:

1. On calcule d'abord le niveau de référence, c'est-à-dire la moyenne des volumes importés en Suisse lors de 6 années qui précèdent l'année d'application (1992), abstraction faite du meilleur (maximum) et du moins bon (minimum) des résultats.
2. On détermine ensuite la base de transfert, c'est-à-dire la compensation qui sera réellement (proposée) effectuée. Celle-ci équivaut à la différence entre le niveau de référence et la valeur d'importation de l'année d'application, le tout étant réduit d'un montant égal à 1% du niveau de référence.

3.2 Pays et produits éligibles

Les pays éligible au STABEX suisse sont les pays en développement les moins avancés (PMA), selon la liste correspondante de l'ONU. Nous avons donc calculé les déficits des 47 PMA actuels (voir annexe 1).

Depuis 1991, les produits éligibles sont les 49 produits du STABEX communautaire, ainsi que les 5 produits suivants (voir annexe 2):

- Fil et tissu de jute (60)
- Coco non filé et fil de coco (61)
- Riz (62)
- Sucre (63)
- Tabac (64)

4 Déficit des recettes d'exportation pour 1992

4.1 Les résultats

En appliquant le principe selon lequel seuls les PMA entretenant des échanges commerciaux réguliers et quantitativement significatifs avec la Suisse sont éligibles, il a été possible d'éliminer d'emblée 17 des 47 pays initialement retenus, à savoir:

1. Mauritanie
2. Sierra Leone
3. Liberia
4. Guinée Bissau
5. Lesotho
6. Yemen
7. Afghanistan
8. Niger
9. Botswana
10. Cap Vert
11. Madagascar
12. Somalie
13. Djibouti
14. Maldives
15. Bhoutan
16. Kampuchea
17. Laos

Par ailleurs, le Mozambique et le Burundi n'ont pas enregistré de déficits en 1992. Le détail des calculs pour 1992 donnant les résultats pour les 28 autres PMA est donné à l'annexe 3. On constate notamment que la somme totale des déficits de 1992 est de **23'535'158 francs**. Pour obtenir la somme globale des déficits pouvant être compensés en 1992, il faut encore ajouter à cette somme **6'936'315 francs** qui n'ont pas été compensés en 1991 (Total des déficits 1991 inclus la liste d'attente: 26'936'315 Frs, proposition au Conseil fédéral acceptée par celui-ci: 20 millions de francs). En conséquence, le montant total des déficits susceptibles d'être compensés en 1992 est de **30'471473 Frs**.

Comme vous pouvez le constater, les PMA qui affichent les déficits les plus gros en 1992 sont les suivants:

Soudan	2'193'059 Frs.
Togo	2'422'949 Frs.
Gambie	6'292'674 Frs.
Zaïre	1'631'402 Frs.
Ethiopie	3'691'306 Frs.
Haïti	1'153'368 Frs.
Total	17'384'758 Frs.

Il est à noter, qu'à l'exclusion de la Gambie et de l'Ethiopie, tous ces pays font partie, pour des raisons diverses, de la catégorie des "pays à problème" en ce qui concerne la mise en oeuvre du STABEX.

4.2 Conséquences

Rappelons d'abord qu'aux termes du RK VI 90 millions de francs sont disponibles pour le financement compensatoire sur 4 ans (1991-1994). De ces 90 millions, 7,6 millions avaient toutefois déjà été engagés en 1990. En 1991, le Conseil fédéral avait approuvé une autre tranche de 21,1 millions au titre du STABEX et en 1992, 20 millions. Sans tenir compte des coupures budgétaires, il reste théoriquement 41,3 millions de francs pour les deux années 1993 et 1994.

En 1992, sur les 20 millions accordés par le Conseil fédéral, 9'699'651 francs ont été réellement engagés³⁾. Par ailleurs, les discussions avec le Soudan (2'539'988 Frs.) sont déjà avancées. Quant à la Tanzanie (1'962'606 Frs.), il avait été prévu d'affecter la somme au système OGL dès que celui-ci serait opérationnel (voir avec section fer). Restent donc 10'300'349 Frs (5'797'755 Frs si on tient compte du Soudan et de la Tanzanie) qui n'ont pas encore pu être engagés. Contrairement aux années antérieures, la proposition au Conseil fédéral de 1992 n'a pas précisé les pays pour lesquels nous entendions affecter une compensation de 20 millions sur le total de 26,9 millions de déficits. Dès lors, le choix restait ouvert et, hormis les pays déjà pris en considération, restent les PMA suivants qui présentent un déficit suffisant (entre 1 et 2 mio. Frs environ):

3) Accords signés avec le Tchad (1'685'091 Frs.), la Gambie (4'120'291 Frs.), l'Ethiopie (2'801'132 Frs.) et le Mali (1'093'137 Frs.).

Bangladesh	1'106'796 Frs
Guinée-Equatoriale	1'083'628 Frs.
Haïti	1'692'172 Frs.
Togo	2'706'258 Frs.
Vanuatu	1'578'285 Frs.

Pour deux de ces pays, Togo et Haïti, il paraît difficile, sinon impossible, à l'heure actuelle d'engager une coopération. Concernant le Vanuatu, nous avons déjà signé un accord en 1990. Pour des raisons logistiques (pas de présence de la coopération suisse, pas de programme de l'IDA), nous avons eu des difficultés à identifier des projets/programmes que nous pourrions soutenir financièrement. Récemment, nous avons approuvé une étude de faisabilité de la Banque asiatique de développement (BAD) concernant des entrepôts pour le cacao et le coprah qui pourrait déboucher sur un projet nécessitant un financement ultérieur. Nous avons également accepté provisoirement (l'approbation définitive pourrait être donnée dans la mesure où nous avons reçu le projet de l'Organisation internationale du travail (OIT)) un projet d'aménagement des infrastructures rurales de l'OIT. Nous pourrions alors envisager de compléter notre contribution de 1989 (4'390'269 Frs) avec le montant de 1992. Restent la Guinée Equatoriale et le Bangladesh pour lesquelles nous pourrions réfléchir à une affectation des fonds.

Il nous semble qu'avant de pouvoir prendre une décision pour la VIème tranche de STABEX (1993), nous devrions régler les questions en suspens de la Vème tranche. En effet, non seulement comme il l'a déjà été dit, l'intégralité des 20 millions approuvés par le Conseil fédéral n'ont pas encore été engagés, mais encore le choix des pays dont nous compenserions les déficits n'a pas été établi. Il ressort de ce dernier point que des pays éligibles pour la VIème tranche l'étaient déjà pour la Vème, voire des tranches antérieures, et que nous pourrions cumuler leurs déficits. A ce propos, nous voudrions faire la remarque suivante: il nous semble que la méthode employée jusqu'en 1991 de proposer au Conseil fédéral une liste de pays spécifiques permettait une meilleure gestion de l'instrument.

Depuis quelques années, la somme totale des déficits dépasse régulièrement les 20 millions par année. Au vu de la morosité des prix des produits de base sur le marché international, il semble par conséquent impossible de continuer à compenser l'intégralité des déficits constatés avec les ressources disponibles. La question des moyens permettant une réduction éventuelle des compensations se fait donc de plus en plus pressante. Dans ce contexte, il avait déjà été proposé en 1992 les solutions suivantes:

1. Réduction linéaire (de 10 à 20%) des déficits constatés par une modification correspondante de la formule de calcul.
2. Réduction de la liste des produits éligibles. Il faut toutefois noter que les gros déficits proviennent essentiellement de produits (cacao, café, coton, arachides) dont la suppression serait difficilement justifiable. Les nouveaux produits, ajoutés en 1991 à la liste communautaire, ont une incidence mineure sur le déficit global.
3. Réduction de la liste des pays éligibles en ne prenant en considération que les PMA qui conduisent des programmes d'ajustement sous l'égide des institutions de Bretton Woods.

4. Lorsqu'un pays bénéficiaire présente une situation politique susceptible d'entraver la bonne affectation de la compensation, cette dernière n'est plus placée sur une liste d'attente, mais tout simplement biffée. La même procédure pourrait s'appliquer lorsque le pays en question ne respecte pas les principes de "good governance" ou les droits de la personne (d'après nos critères en la matière).

Il convient de noter que le Conseil fédéral a accepté (21 octobre 1992) les critères de choix proposés sous 3 et 4 avec l'amendement suivant pour ce dernier point: la compensation du pays ne répondant pas aux conditions énoncées ne sera pas biffée, mais placée sur "une liste d'attente à durée indéterminée".

Un procédé qui avait déjà été appliqué au début de notre programme avec la Gambie et le Vanuatu, et réitéré l'année passée avec le Zaïre, serait de ne pas compenser du tout les déficits des pays qui ne connaissent pas encore notre système (par ex. les nouveaux PMA). Disons-le toutefois, cette solution ne nous paraît pas satisfaisante, même si elle a déjà été adoptée.

4.3 Affectation des fonds

Au stade actuel, il ne nous est pas encore possible de faire des suggestions concernant l'affectation des éventuels transferts de l'année en cours, notamment en raison des réserves exprimées au point précédent.

Toutefois, et comme requis, une réflexion globale sur la question de l'affectation des fonds et des canaux d'intervention du STABEX paraît évidente. L'enjeu d'une telle réflexion est l'efficacité et l'incidence réelle de notre programme de financement compensatoire ainsi que sa bonne gestion administrative. Sans prétendre épuiser la question, nous voudrions soulever quelques éléments pour alimenter cette réflexion.

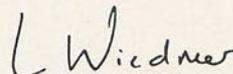
Pour des raisons administratives, et afin de créer des synergies avec d'autres programmes, la tendance a été d'affecter les fonds STABEX dans des cofinancements soit avec la BM/IDA, soit avec les ABP. Les montants relativement faibles, par rapport à ceux engagés dans d'autres instruments, ne permettent pas toujours d'identifier des projets/programmes ayant une incidence réelle sur la situation économique du pays concerné. En ajoutant les fonds STABEX à une autre contribution (ABP, programme d'ajustement de la BM), on renforce la capacité de celle-ci. Cependant, il faudrait prendre en considération l'organisation de nos relations avec la BM/IDA et les autres institutions financières et agence multilatérales de développement et les rapports entre le STABEX et les ABP tant sur le plan conceptuel que du point de vue opérationnel. Relevons que le Conseil fédéral (21 octobre 1992) a accepté le principe énoncé dans la dernière proposition du 29 septembre 1992 selon lequel: "Partout où cela sera possible et approprié, le financement compensatoire sera affecté sous forme d'appui et en combinaison avec une aide à la balance des paiements ou une autre assistance financière bilatérale ou multilatérale à buts similaires".

Toutefois, la solution d'un cofinancement n'est pas toujours possible, ni pertinente, ni satisfaisante et une coopération bilatérale est engagée avec les fonds STABEX. Lorsqu'elle est présente dans le pays concerné, la DDA peut être l'un de ces canaux d'intervention bilatéral. Dans ce cas, il faut prendre en considération notre coopération avec la DDA dans l'identification et la mise en oeuvre des projets. Toujours sur le plan bilatéral, si nous envisageons une coopération directe (sans la DDA), comme dans le cas

de l'Ethiopie, nous devrions établir des procédures claires pour la gestion des projets financés. Nous tenons toutefois à attirer l'attention sur les limites administratives (notamment en terme de personnel) qu'implique la gestion d'une telle option.

Nous vous prions de nous indiquer (a) si les principes sous-jacents à ce programme restent valables et (b) quels pays et à quelles conditions doivent faire partie de l'éventuelle proposition au Conseil fédéral qui constitue normalement la prochaine étape.

Service du développement/Section
commerciale



L. Wiedmer

Annexes: ment.

Vu:

LISTE DES 47 PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)

CODE	CODE NUMERIQUE	DESIGNATION DU PAYS
SD	203	Soudan
GQ	215	Guinée-Equatoriale
TG	219	Togo
ML	223	Mali
MR	225	Mauritanie
BF	229	Burkina-Fasso
BJ	231	Bénin
NE	233	Niger, République du
GN	235	Guinée
GM	237	Gambie
SL	239	Sierra Leone
LR	241	Liberia
CF	253	Centrafricaine, République
TD	255	Tchad
ZR	257	Zaire
GW	260	Guinée-Bissau
BW	261	Botswana
CV	262	Cap-Vert
LS	263	Lesotho
ST	264	Sao-Tomé-et-Principe
ZM	271	Zambie
MW	273	Malawi
MZ	275	Mozambique
MG	277	Madagascar
KM	281	Comores
TZ	285	Tanzanie
RW	287	Rwanda
BI	289	Burundi
SO	291	Somalie
DJ	293	Djibouti
ET	295	Ethiopie
UG	297	Ouganda
YE	316	Yemen
AF	333	Afghanistan
BD	337	Bangladesh
MV	344	Maldives
NP	345	Nepal
BT	346	Bhoutan
MM	351	Myanmar
KH	363	Kampuchea
La	365	Laos
HT	429	Haïti
WS	511	Samoa

KI	513	Kiribati
TV	515	Tuvalu
SB	519	Iles Salomon
VU	543	Vanuatu

STABEX: LISTE DES PRODUITS

01	ARACHIDES EN COQUES OU DECORTIQUEES
02	HUILE D'ARACHIDES
03	CACAO EN FEVES
04	COQUES, PELLICULES ET AUTRES DECHETS DE CACAO
05	PATE DE CACAO
06	BEURRE DE CACAO
07	POUDRE DE CACAO
08	CAFE VERT OU TORREFIE
09	EXTRAITS, ESSENCES ET CONCENTRES DE CAFE
10	COTON NON CARDE NI PEIGNE
11	LINTERS DE COTON
12	NOIX DE COCO
13	COPRAH
14	HUILE DE COCO
15	HUILE DE PALME
16	HUILE DE PALMISTE
17	NOIX ET AMANDES DE PALMISTE
18	PEAUX BRUTES
19	CUIRS ET PEAUX DE BOVINS
20	PEAUX D'OVINS
21	PEAUX DE CAPRINS
22	BOIS BRUT ET EQUARRIS
23	BOIS SCIE
24	BANANES FRAICHES
25	BANANES SECHES
26	THE
27	SISAL BRUT
28	VANILLE
29	GIROFLE
30	LAINES NON CARDEES NI PEIGNEES
31	POILS FINS DE CHEVRE MOHAIR
32	GOMME ARABIQUE
33	PYRETHRE; SUCS ET EXTRAITS DE PYRETHRE
34	HUILES ESSENTIELLES
35	GRAINES DE SESAME
36	NOIX ET AMANDES DE CAJOU
37	POIVRE
38	CREVETTES
39	CALMARS, POULPES ET SEICHES
40	GRAINES DE COTON
41	TOURTEAUX D'OLEAGINEUX
42	CAOUTCHOUC
43	POIS
44	HARICOTS
45	LENTILLES
46	NOIX MUSCADES ET MACIS
47	NOIX ET AMANDES DE KARITE

48	HUILE DE KARITE
49	MANGUES
60	FIL ET TISSU DE JUTE
61	COCO NON FILE ET FIL DE COCO
62	RIZ
63	SUCRE
64	TABAC

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du développement/Section commerciale

739-wie/PE/3.5.1992

Programme suisse de financement compensatoire (STABEX)
Déficits 1992

Pays	Code ISO	Produits	Code Stabex	1986 sFr.	1987 sFr.	1988 sFr.	1989 sFr.	1990 sFr.	1991 sFr.	1992 sFr.	Déficits par produit	Déficits Totaux
Soudan	203	Arachides	1	0	714,766	3,314,557	4,250,910	0	0	0	997,257	
	203	Coton	10	725,667	2,636,664	2,535,744	317,186	2,513	92,703	0	908,647	
	203	Gomme arab	32	823,993	690,991	104,135	205,761	104,720	158,750	0	287,155	2,193,059
Guinée-equ	215	Bois brut	22	327,624	215,230	84,712	57,543	17,973	0	78,146	14,780	
	215	Bois scié	23	53,390	28,501	0	0	0	36,792	0	16,160	30,940
Togo	219	cacao	3	146,080	0	446,298	180,225	0	0	0	80,760	
	219	Café	8	16,111,460	5,968,104	5,096,157	6,741,846	4,907,849	4,910,479	3,280,167	2,342,188	2,422,949
Mali	223	Mangues	49	138,519	147,557	96,940	54,040	437	701	600	71,225	71,225
Burkina-Fa	229	Haricots	44	331,901	365,885	276,100	154,640	237,238	78,910	82,739	164,731	164,731
Bénin	231	Coton	10	1,809,969	524,825	131,367	54,463	397,333	2,263,626	0	708,715	708,715
Guinée	235	Café	8	0	63	721,526	805,700	132,800	389,414	0	307,841	307,841
Gambie	237	Arachides	1	9,071,361	10,180,245	8,351,447	5,372,233	6,212,020	4,248,940	886,569	6,292,679	6,292,679
	253	Café	8	0	200,360	831,568	1,494,690	979,634	503,458	151,520	470,947	
RCA	253	Coton	10	785,247	190,793	153,898	127,826	0	279,500	0	186,124	657,072
Tchad	255	Coton	10	1,579,621	260,639	0	47,694	1,189,708	0	0	370,765	370,765
Zaire	257	Café	8	6,365,917	1,450,100	2,920,772	1,512,703	820,484	207,537	151,589	1,507,666	
	257	Bois scié	23	188,826	42,610	4,576	99,890	117,282	186,070	55,756	54,592	
	257	Caoutchouc	42	286,752	165,170	30,800	19,600	51,800	31,599	0	69,144	1,631,402
Sao-Tomé-e	264	Cacao	3	102,200	263,400	158,170	147,456	140,656	244,005	145,890	24,956	24,956
Zambie	271	Café	8	118,337	0	295,080	376,169	398,828	0	83,970	111,453	
	271	Tabac	64	16,828	52,596	60,214	123,668	66,282	246	1,149	47,341	158,794
Malawi	273	Café	8	418,264	1,257,250	998,627	564,900	327,600	694,400	627,500	34,857	34,857

- 2 -

Pays	Code	Produits	Code	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Déficits	Déficits
	ISO		Stabex	sFr.	par produit	Totaux						
Madagascar	277	Vanille	28	1,550,342	1,733,883	2,723,098	1,451,370	2,049,320	2,728,570	1,895,013	99,006	
	277	Poivre	37	304,856	209,857	275,572	266,603	104,040	135,862	27,700	192,054	291,060
Comores	281	Girofle	29	78,075	99,416	10,240	50,294	10,561	51,313	29,996	17,089	17,089
Tanzanie	285	Extraits d	9	130,000	165,750	74,213	89,625	49,850	95,750	66,254	30,169	
	285	Coton	10	667,920	1,421,638	1,893,040	1,635,274	0	485	0	922,016	952,185
Rwanda	287	Café	8	4,567	0	875,700	707,730	0	63,500	0	192,010	192,010
Ethiopie	295	Café	8	7,343,225	5,982,348	3,788,988	5,014,781	4,048,108	2,740,012	970,165	3,691,306	3,691,306
Ouganda	297	Coton	10	568,027	678,194	174,044	0	0	0	0	183,663	183,663
Bangladesh	337	Jute	60	380,638	596,471	806,503	382,107	1,059,642	410,088	0	543,304	543,304
Nepal	345	Thé	26	4,410	12,196	13,535	13,810	15,124	9,791	275	11,935	11,935
Myanmar	351	Bois brut	22	83,070	197,854	114,716	75,793	192,885	20,475	0	115,450	115,450
Haiti	429	Café	8	2,338,100	2,021,402	2,129,480	2,395,589	1,332,870	859,100	885,261	1,050,647	
	429	Huiles ess	34	196,373	436,018	1,259,828	1,033,929	534,253	63,098	441,921	102,721	1,153,368
Samoa	511	Cacao	3	79,000	70,780	98,690	57,472	48,000	737	0	63,175	
	511	Coprah	13	550,024	0	0	310,941	245,515	0	0	137,723	200,898
Kiribati	513	Coprah	13	427,416	0	0	618,157	270,127	0	0	172,642	172,642
Iles Salom	519	Coprah	13	498,555	609,612	0	596,970	285,905	175,256	0	385,280	385,280
Vanuatu	543	Coprah	13	0	427,961	537,203	1,277,204	1,313,221	0	0	554,986	554,986
												23,535,158

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service du développement/Section commerciale

739 - pel/wie

Berne, 16 août 1993

Note

**Liste des accords de financement compensatoire conclus
entre la Suisse et les pays en développement les moins
avancés**

Note à: mey

Copie à: imb, obr, fer, fon, roc, wie

1. Première tranche

- | | |
|------------------------------|--|
| 1.1. Ouganda (1'312'256.-): | Dans 1er Accord ABP du 22.12.1988 (cofinancement IDA) |
| 1.2. R.C.A. (1'898'790.-): | 1er Accord de financement compensatoire du 29.12.1988 (cofinancement IDA, programme de restructuration de la filière coton) |
| 1.3. Soudan (3'480'339.-): | 1er Accord de financement compensatoire du 29.12.1988 (cofinancement IDA, Emergency Flood Reconstruction Project) |
| 1.4. Tanzanie (4'700'853.-): | Echange de lettres du 24.12.1988 (amendement de l'accord ABP du 19.12.1987) |
| 1.5. Tchad (3'128'173.-): | 1er Accord de financement compensatoire du 26.12.1988 (Cotontchad pour financement achat coton-grains) |
| 1.6. Togo (1'263'768.-): | 1er Accord de financement compensatoire du 9.2.1989 (cofinancement IDA, 3e Projet de développement des secteurs caféier et cacaoyer) |

Note

2. Deuxième tranche

- 2.1. Ethiopie (4'951'318.-): 1er Accord de financement compensatoire du 27.3.1990
- 2.2. Gambie (6'833'914.-): 1er Accord de financement compensatoire du 20.12.1989 (cofinancement IDA, 2nd Structural Adjustment Program)
- 2.3. Tchad (2'347'952.-): Echange de lettres du 9/14.12.1989 (amendement du 1er Accord de financement compensatoire, idem que Stabex I)
- 2.4. Vanuatu (4'390'296): 1er Accord de financement compensatoire du 14.11.1990

3. Troisième tranche

- 3.1. Bénin (1'852'951.-): 1er Accord de financement compensatoire du 13.12.1990 (cofinancement IDA, Projet de restructuration des entreprises publiques)
- 3.2. Ethiopie (1'215'775.-): Echange de lettres du 13/18.12.1990 (amendement du 1er Accord de financement compensatoire du 27.3.1990)
- 3.3. Gambie (5'178'488.-): 2ème Accord de financement compensatoire du 28.1.1991 (cofinancement IDA, 2nd Structural Adjustment Program (4 mio Frs), le solde assistance technique (AMSCO)
- 3.4. Mozambique (844'287.-): inclu dans Accord ABP du 15.11.1991
- 3.5. Ouganda (2'826'931.-): Echange de lettres du 24.7.1991 (amendement de l'Accord ABP du 1/20.12.1989)
- 3.6. Tanzanie (1'375'665.-): 1er Accord de financement compensatoire du 11.2.1992 (cf. 4ème tranche)

Note

4. Quatrième tranche

- 4.1. Ethiopie (1'616'235.-): Echange de lettres du 27/31.12.1991 (amendement du 1er Accord de financement compensatoire du 27.3.1990)
- 4.2. Gambie (5'407'501.-): Memorandum of Understanding du 18.12.1991 (amendement du 2ème Accord de financement compensatoire du 28.1.1991) (cofinancement IDA)
- 4.3. Tanzanie (2'448'348.-): 1er Accord de financement compensatoire du 11.2.1992 (en suspens)
- 4.4. République Centrafricaine (1'960'418.-): 1er Accord de financement compensatoire 21 mars 1992 (cofinancement IDA, Projet de réforme des institutions agricoles)
- 4.5. Soudan (5'310'308.-): en suspens
- 4.6. Togo (3'071'617.-): en suspens
- 4.7. Haïti (1'282'981.-): en suspens

5. Cinquième tranche

- 5.1. Ethiopie (2'801'132.-): Accord de financement compensatoire du 29.12.1992
- 5.2. Gambie (4'120'291.-): Accord de financement compensatoire du 18.12.1992 (affectation des fonds toujours en suspens)
- 5.3. Tchad (1'685'091.-): Echange de lettres du 18/21.12.1992 (cofinancement IDA, PADS)
- 5.4. Mali (1'093'137.-): Accord de financement compensatoire du 23.12. 1992 (cofinancement IDA, ASP)
- 5.5. Soudan (2'539'988.-): Accord de financement compensatoire en suspens qui inclut les déficits de la 4ème tranche (total Frs. 7'850'296.-)

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du développement/Section commerciale

739 - wie/coa

Berne, le 20 août 1993

Programme suisse de financement compensatoire (STABEX)

Déficits 1991 et antérieurs et 1992 cumulés

Pays	Déficits 1991 et anté.	Déficits 1992	Total	Total cumulé
Gambie	4,120,291	6,292,679	10,412,970	10,412,970
Ethiopie		3,691,306	3,691,306	14,104,276
Tanzanie	1,962,606	952,185	2,914,791	17,019,067
Guinée Eq.	1,683,628	1,114,568	2,798,196	19,817,263
Haïti	2,975,153	1,153,368	4,128,521	23,945,784
Vanuatu	1,578,285	554,986	2,133,271	26,079,055
Bangladesh	1,106,796	543,304	1,650,100	27,729,155
RCA	489,640	657,072	1,146,712	28,875,867
Ouganda	746,513	183,663	930,176	29,806,043
Bénin	130,320	708,715	839,035	30,645,078
Malawi	486,274	34,857	521,131	31,166,209
Kiribati	289,032	172,461	461,493	31,627,702
Samoa	240,428	200,898	441,326	32,069,028
Burkina	271,142	164,731	435,873	32,504,901
Guinée	120,221	307,841	428,062	32,932,963
Iles Salo.		385,280	385,280	33,318,243
Tchad		370,765	370,765	33,689,008
Madagas.		291,060	291,060	33,980,068
Zambie		158,794	158,794	34,138,862
Comores	137,339	17,084	154,423	34,293,285
Sao Tome	44,954	24,956	69,910	34,363,195
Nepal	2,956	11,935	14,891	34,378,086